

## Le zéro entraîne t'il les rattrapages ?

Par **M59000**, le **06/01/2016 à 17:33**

Bonjour,

Je suis en première année de droit depuis septembre.

Alors que les partiels sont sur le point de se terminer et que je m'en sortais plutôt bien (note de td correct et pas de sensation de raté complet à un partielle) j'ai malheureusement commise une erreur, je me suis rendue à un oral de partielle que je pensais être d'introduction historique, cela faisait 2 jours que je n'avais pas dormis exprès pour réussir cette matière que je redoutais.

En arrivant, j'ai appris que je m'étais trompé en lisant ma convocation et qu'il s'agissait d'un oral d'histoire des institution publique depuis l'antiquité..

Je n'avais malheureusement pas encore commencé à réviser cette matière et du coup sur les deux sujets que m'a proposé mon professeur, j'étais incapable de dire le moindre mot. Je lui ai expliqué mon erreur et m'en suis excusée mais il ne peut pas m'inventer des connaissances, il m'a donc dis que ce n'était pas grave et qu'il aurait au moins le plaisir de me revoir à la 2ème session.

Avec le travail que je fournis depuis septembre, les rattrapages étaient pour moi inanvisageable jusqu'à aujourd'hui.

Je voudrais donc savoir, est ce inévitable? Le zéro me force-t-il réellement à le rattraper ou puis je le compenser ? Avec mes matières fondamentales par exemple ou bien avec le semestre 2 ?

Par **Yn**, le **07/01/2016 à 09:41**

Si tu as passé l'épreuve, tu n'es pas défaillant, donc la note obtenue va se compenser avec les autres.

Consulte le système de compensation de ton université, regarde si une règle particulière concerne le 0/20.